

A5927
013608
438381048
21.12.01

Courrier reçu le :
19 DEC. 2001
GREFFE
Tribunal de Commerce de Nîmes

Courrier reçu le :

Courrier reçu le :
1 DEC. 2001
GREFFE
Tribunal de Commerce de Nîmes

**SOCIETE AG FI
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LES APPORTS EFFECTUES PAR LES SOCIETES
MG FI ET CGOO**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de NIMES en date du 20 OCTOBRE 2001, je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par les sociétés MG FI et CGOO dans le cadre d'une augmentation du capital de votre société.

I - EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE

➤ *Sociétés concernées :*

- ❖ La société **AG FI** est une société par actions simplifiée au capital de 440 000 EUROS (44000 actions de 10 euros), dont le siège social est situé à NIMES (30900), Zone Industrielle de Saint Cézaire, 1020 avenue Joliot Curie. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NIMES sous le numéro 438 381 048. Elle a pour objet social la prise et la gestion de participations.
- ❖ La société **MG FI** est une société à responsabilité limitée au capital de 8 000 EUROS, dont le siège social est situé à NIMES (30900), Zone Industrielle de Saint Cézaire, avenue Joliot Curie. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NIMES sous le numéro 421 771 221. Elle a pour objet social la prise et la gestion de participations.
- ❖ La société **CONSEILS GESTION OPERATIONNELLE OPTIMISEE** en abrégée **CGOO** est une société anonyme au capital de 857 000 EUROS, dont le siège social est situé à PAU (64000) route de l'aviation. Elle a pour objet social la prise et la gestion de participations. Elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PAU sous le numéro 344 251 186.

- ❖ La société **MG LOC** est une société anonyme au capital de 80 000 EUROS (8000 actions de 10 euros), dont le siège social est situé à NIMES (30900), Zone Industrielle de Saint Cézaire, avenue Joliot Curie.
Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NIMES sous le numéro 423 295 013.
Elle a pour objet social la location de tous véhicules.

➤ *But de l'opération*

Il s'agit d'une opération de restructuration interne afin d'améliorer les modalités de gestion de la société dont les titres sont apportés , dans le cadre de l' association de deux groupes d'investisseurs.

Les sociétés MG FI et CGOO apporteraient chacune 1996 actions de la société MGLOC à la société AG FI qui procèderait à une augmentation de capital.

➤ *Propriété, jouissance et conditions*

Votre société aura la propriété et la jouissance des actions apportées à compter du jour de l'assemblée générale extraordinaire qui aura statué favorablement sur le présent apport..

II – DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS

2-1 DESIGNATION DES APPORTS

- La société MG FI apporterait à titre pur et simple à la société AG FI , la pleine propriété de 1996 (mille neuf cent quatre vingt seize) actions de 10 Euros de valeur nominale, toutes entièrement libérées , sur les 8000 actions constituant l'intégralité des actions formant le capital social de la société MGLOC .
- La société CGOO apporterait à titre pur et simple à la société AG FI , la pleine propriété de 1996 (mille neuf cent quatre vingt seize) actions de 10 Euros de valeur nominale, toutes entièrement libérées , sur les 8000 actions constituant l'intégralité des actions formant le capital social de la société MGLOC .

2-2 APPRECIATION DE LA VALEUR DONNEE AUX APPORTS

Les titres MGLOC apportés par MG FI sont évalués à 20 000 EUROS .

Les titres MGLOC apportés par CGOO sont évalués à 20 000 EUROS .

Les données chiffrées des seuls comptes annuels arrêtés à ce jour et couvrant la période du 25 mai 1999 au 31 décembre 2000 soit 19 mois sont les suivants :

2-2-1 Situation du bilan au 31 décembre 2000

➤ Capital souscrit non appelé	262 383 FF (appelé et libéré depuis lors)
➤ Actif immobilisé net	6 008 632 FF (uniquement matériel utilisé pour la location)
➤ Actif circulant	1 488 566 FF
TOTAL ACTIF	7 759 581 FF
➤ Dettes	7 196 009 FF
Capitaux propres	563 572 FF

2-2-2 Activité et résultats du dernier exercice (en milliers de Francs)

	31/12/00	31/2/00 ramené à 12/mois
CHIFFRE D'AFFAIRES :	6 311 KF	3 985 KF
DONT LOCATION VEHICULES	4 043 KF	2 553 KF
RESULTAT D'EXPLOITATION :	145 KF	15 KF
RESULTAT COURANT	63 KF	40 KF
RESULTAT NET	39 KF	25 KF

2-2-1 Appréciation de la valeur retenue

➤ Approche par la situation nette

La situation nette globale (563 572 F) divisée par le nombre d'actions (8 000) permet de déterminer une valeur patrimoniale (hors éléments incorporels) de 70,44 Francs soit pour chaque lots de titres apportés :

Lot MG FI : $70,44 \text{ F} \times 1996 = 140\,598 \text{ Francs}$ soit 21 434 Euros environ

Lot CGOO : $70,44 \text{ F} \times 1996 = 140\,598 \text{ Francs}$ soit 21 434 Euros environ

➤ Valorisation des éléments incorporels

Le fonds commercial n'étant pas valorisé dans le calcul ci dessus, il y a lieu d'examiner s'il convient d'en tenir compte.

Les barèmes professionnels retiennent pour cette activité une estimation **matériel inclus** entre 60 et 80 % du chiffre d'affaires TTC soit

$4043 \text{ KF} \times 1.196$ soit 4835 KF soit 2901 KF pour le bas de la fourchette (60 %)
et 3868 KF pour le haut de la fourchette (80 %)

Or, la valeur comptable du matériel (6 008 KF) excède même la valeur la plus élevée de la fourchette.

En conséquence, il n'est pas possible de retenir une évaluation du fonds de commerce.

➤ Evaluation en fonction de la rentabilité

Le résultat dégagé (25 KF ramené sur 12 mois), est insuffisant pour fonder une valeur significative sur cette rentabilité, le montant des capitaux propres représentant déjà plus de 22 fois ce résultat,

En conséquence, il convient de s'en tenir à la valeur comptable de la société telle qu'elle résulte de la situation nette globale soit 563 572 FF. soit 70.44 F par action et 21 434 EUROS par lot d'actions apporté.

Ainsi donc, la valeur des actions MGLOC me paraît être d'au moins 20 000 Euros pour les apports effectués par la société MG FI et d'au moins 20 000 Euros pour les apports effectués par la société CGOO soit au total des apports de 40 000 EUROS.

III – VERIFICATIONS EFFECTUEES

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes pour :

- vérifier la réalité des actifs apportés,
- contrôler la valeur attribuée aux apports,

IV – CONCLUSION

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève au moins à 40 000 EUROS (quarante mille euros) soit 262 382,80 francs.

Fait à Pau,

Le 5 décembre 2001

Georges BARRERE

Commissaire aux apports

